

■ **Sciulli Textile**, à Lausanne, commerce de prêts-à-porter et accessoires y relatifs, en faillite (FOSC du 24.12.2002, p. 21). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 4 février 2003. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 3113 du 25.03.2003
(00927418 / CH-550.1.002.805-4)